

Les élections européennes

Depuis 1979, les citoyens européens élisent leurs députés européens au suffrage universel direct. Cette année, les citoyens des 27 Etats membres ont rendez-vous avec les urnes entre le 4 et le 7 juin pour élire 736 eurodéputés pour cinq années.

Mode d'emploi des élections européennes en France.

- Quand ?

Les élections européennes se tiendront le 7 juin en France métropolitaine, le 6 juin à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

- Comment ?

Horaires d'ouverture

Les bureaux de votes seront ouverts de 8 heures à 18 heures dans la plupart des villes françaises, les préfets ayant la possibilité de retarder cette clôture à 20 heures, notamment pour les grandes agglomérations.

Le scrutin

Il s'agit d'un scrutin de liste à un seul tour. Dans chaque circonscription électorale, les sièges sont répartis à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne, entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Procuration

Vous partez en vacances, vous êtes retenus par une obligation professionnelle ? Vous pouvez aussi voter !

Vous pouvez dès à présent établir une procuration de vote auprès d'un Commissariat, d'une Gendarmerie ou d'un Tribunal d'Instance sur tout le territoire français. Si vous n'êtes pas sur le territoire français, vous pouvez vous adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Vous n'avez pas besoin de justificatif. Il vous suffit de fournir d'une attestation sur l'honneur spécifiant que vous ne pouvez être présent le jour du vote et que vous souhaitez vous faire représenter. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité, du numéro de téléphone, de l'adresse, de la date et du lieu de naissance de la personne vous représentant (le mandataire). Afin que vous puissiez déléguer votre vote au mandataire, celui-ci doit nécessairement être inscrit dans la même commune, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

Si vous êtes absent le jour du vote et que vous recherchez

quelqu'un pouvant porter votre procuration, contacter votre Mouvement Départemental qui s'en chargera.

- Pourquoi ?

Les Français auront à élire 72 députés européens, dans huit circonscriptions électorales. Les sièges sont répartis en fonction du poids démographique des circonscriptions électorales.

Ainsi, 5 députés seront élus dans la région Centre. La circonscription du Massif Central - Centre regroupe les régions Limousin, Auvergne et Centre. La liste du Mouvement Démocrate y est portée par Jean Marie Beaupuy et Chérifa Aidassi. [Plus d'informations](#)

Ce sont 9 députés issus du grand Est qui siégeront au Parlement européen. La circonscription du Grand Est regroupe les régions Bourgogne, Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Champagne-Ardenne. Le Mouvement Démocrate y est représenté par Jean-François Kahn, Nathalie Griesbeck, Yann Werhling et leurs colistiers. [Plus d'informations](#)

L'Île-de-France sera représentée au Parlement européen par 13 députés. La liste du Mouvement Démocrate est emmenée par Marielle de Sarnez, Bernard Lehideux et Fadila Mehal. [Plus d'informations](#)

10 députés seront élus dans Nord-Ouest. Corinne Lepage, Olivier Henno et l'ensemble de leurs colistiers représenteront le Mouvement Démocrate dans cette circonscription électorale composée des régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie. [Plus d'informations](#)

Ce sont 9 députés issus de la région du Grand Ouest qui siégeront au Parlement européen. La circonscription Ouest regroupe les régions Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne. La liste du Mouvement Démocrate est portée par Sylvie Goulard et Bruno Joncour. [Plus d'informations](#)

13 députés seront élus dans la région du Grand-Est réunissant les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Jean-Luc Bennahmias, Fabienne Faure, Gilles Artigues et l'ensemble de leurs colistiers représenteront le Mouvement Démocrate. [Plus d'informations](#)

10 députés seront également élus dans la région du Sud-Ouest. Ce sont Robert Rochefort et Anne Laperrouze qui emmènent la liste du Mouvement Démocrate dans

cette circonscription composée des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. [Plus d'informations](#)

Enfin 3 députés seront élus dans la circonscription de l'Outre-Mer composée de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futunades. La liste du Mouvement Démocrate est emmenée par Gino-Ponin Ballom, Nicole Bouteau et Max Orville. [Plus d'informations](#)

Pour en savoir plus :

Sur les élections européennes, rendez vous sur le site du Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/elections2009/default.htm?language=fr>

Sur le vote par procuration : <http://www.service-public.fr/actualites/001188.html>